



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Situation COVID – facturation des frais de nettoyage des installations sportives propriété du Canton aux clubs

Question posée

Depuis le 31 août 2020, les locations hebdomadaires des installations sportives propriétés du Canton de Vaud aux clubs peuvent reprendre.

Toutefois, le nettoyage des installations du au COVID, comprenant la désinfection des locaux conduite par des entreprises spécialisées, désignées par la DGIP engendre des frais conséquents et insurmontables pour les clubs sportifs.

Dès lors, je pose la question suivante au Gouvernement :

Au vu de la situation financière des clubs sportifs, pourquoi le Conseil d'Etat entend répercuter entièrement ces frais aux clubs sportifs ?

Nom et prénom de l'auteur :

Volet Pierre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :